

COMMISSION DE REGULATION DE L'ENERGIE EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Rapport

(BRUGEL-RAPPORT-20190918-83)

**Relatif à l'établissement du coût-vérité de l'eau 2018 en
Région de Bruxelles-Capitale**

**Etabli sur base de l'article 39 de l'ordonnance de la Région de
Bruxelles-Capitale du 20 octobre 2006 établissant un cadre
pour la politique de l'eau**

18/09/2019

Table des matières

Executive Summary.....	4
1 Base légale.....	6
2 Introduction.....	7
3 Analyse et développement.....	7
3.1 Reporting consolidé.....	7
3.2 Reportings récapitulatifs.....	8
3.2.1 La Consommation.....	8
3.2.2 Les Coûts.....	8
3.2.2.1 Production.....	8
3.2.2.2 Distribution.....	9
3.2.2.3 Approvisionnement.....	9
3.2.2.4 Collecte.....	10
3.2.2.5 Epuration.....	10
3.2.2.6 Assainissement.....	11
3.2.2.7 Total EAU.....	11
3.2.2.8 Conclusions.....	12
3.2.3 Les revenus.....	13
3.2.3.1 Redevance annuelle d'abonnement par logement.....	13
3.2.3.2 Prix de l'eau.....	13
3.2.3.3 Redevance assainissement communal.....	14
3.2.3.4 Redevance assainissement régional.....	14
3.2.3.5 Tarif non périodique.....	15
3.2.3.6 Subsidés.....	15
3.2.3.7 Fonds social et de solidarité internationale.....	15
3.2.3.8 Revenu Total.....	16
3.2.3.9 Conclusions.....	16
3.2.4 Les taux de récupération.....	17
3.2.4.1 Approvisionnement.....	17
3.2.4.2 Assainissement.....	17
3.2.4.3 Coût-vérité.....	18
3.2.4.4 Conclusions.....	18
3.3 La facture.....	19
3.4 Les KPI's.....	21
3.4.1 Techniques.....	21
3.4.2 Financiers, technico-financiers et sociaux.....	25
3.5 Les Annexes.....	26

3.5.1	Rapports d'assurance	26
3.5.1.1	VIVAQUA.....	27
3.5.1.2	SBGE.....	28
3.5.1.3	AQUIRIS.....	29
3.5.2	Reportings détaillés consolidés	30
4	Conclusions.....	31

Executive Summary

Le travail de consolidation des reportings est réalisé pour la quatrième année consécutive sur base du même outil que pour les années précédentes. Ce rapport traite du coût-vérité de 2018 dans une version simplifiée. En effet, s'agissant du dernier exercice, BRUGEL préfère se concentrer sur l'élaboration de la méthodologie. De plus, aucune modification significative n'a été observée.

Ce résumé présente l'analyse de la situation générale du secteur de l'eau en Région bruxelloise.

pour l'ensemble des services, le coût de l'eau s'élève à 247,6 millions d'€ (y compris impayés, fonds social et solidarité international), soit un coût unitaire de 4,16 €/m³, pour l'année 2018 dont :

- 123,4 M€ pour le service d'approvisionnement en eau potable, soit un coût unitaire de 2,08 €/m³
- 124,2 M€ pour le service d'assainissement des eaux usées, soit un coût unitaire de 2,08 €/m³

Globalement, les coûts sont en légère diminution par rapport à 2017 (1,1%). Cette diminution s'explique par une diminution plus importante des surcharges et des impayés malgré une augmentation des coûts d'investissements.

On notera que si les coûts d'assainissement ont augmenté de près de 9% cette année, cette hausse a été contrebalancée par la diminution des coûts d'approvisionnement (- 9,5%) par rapport à 2017. Ces tendances s'expliquent principalement par une simple écriture comptable qui alloue une proportion plus grande des frais indirects à l'assainissement, au bénéfice du service d'approvisionnement. Les conclusions de 2017 s'appliquent donc dans l'ensemble pour 2018, à savoir

- que les coûts d'assainissement restent relativement stables sur la période 2015-2018
- qu'après une grosse diminution des coûts d'assainissement en début de période, en raison de la non prise en compte d'une partie des investissements dans les charges, les coûts se sont stabilisés
- que globalement, les principales charges par ordre d'importance sont les coûts d'exploitation ou OPEX, les coûts indirects et, dans une moindre mesure, les coûts d'investissements qui se composent exclusivement d'amortissements.

D'un point de vue recettes, le montant total des revenus s'élèvent à 262,7 M€ (dont 34,3 M€ de subsides), soit un prix unitaire pour l'utilisateur de 3,85 €/m³, pour l'année 2018. Les revenus proviennent :

- 128,5 M€ pour l'approvisionnement, soit un revenu unitaire de 2,17 €/m³
- 134,1 M€ pour l'assainissement, soit un revenu unitaire de 2,26 €/m³

Globalement, les revenus sont en très légère diminution par rapport à 2017 (0,2%) avec une diminution des revenus de l'approvisionnement en provenance des ménages, contrebalancée par une augmentation des revenus de l'assainissement (tous secteurs confondus).

Ces chiffres se traduisent dans les taux de récupération par :

- Une amélioration du taux de récupération global qui s'élève à 106%
- Une amélioration du taux de récupération du service de distribution qui s'élève à 104%

- Une dégradation du taux de récupération du service d'assainissement qui s'élève à 80% avant subsides et 108% après subsides

Cela signifie donc que globalement, les acteurs de l'eau perçoivent suffisamment de recettes pour couvrir l'ensemble des coûts engendrés par l'activité pour l'année 2018. Cependant, il faut nuancer ce constat. Si les besoins annuels en investissement afin d'assurer le maintien de l'activité correspondent approximativement aux amortissements pour l'approvisionnement, il n'en est pas de même pour l'assainissement, et plus particulièrement pour l'activité de collecte des eaux usées. En tenant compte du besoin réel en financement pour garantir la pérennité de l'activité, les taux repassent nettement sous la barre des 100%. Ainsi, le fait que les opérateurs engendrent des bénéfices comptables ne signifie pas nécessairement que les montants des tarifs actuels sont suffisamment élevés.

I Base légale

Dans l'article 39 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau (ci-après « OCE » ou « Ordonnance cadre-eau »), il est prévu que :

« Pendant une période transitoire allant jusqu'au 31 décembre 2019, Brugel contrôle les reportings établis par les opérateurs de l'eau en vertu de l'article 38 de la présente ordonnance »

Cet article 38 fait référence aux outils nécessaires pour déterminer le coût-vérité de l'eau qui eux-mêmes renvoient à l'arrêté dit « coût-vérité » (ci-après « ACV »), approuvé par le gouvernement bruxellois le 03 décembre 2015 et établissant un outil de suivi et de reporting en vue de l'évaluation du coût-vérité de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale et abrogeant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 janvier 2009 établissant un plan comptable uniformisé du secteur de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale.

Cet arrêté prévoit que chaque acteur de l'eau concerné établisse annuellement un reporting propre à son/ses activité(s) pour l'exercice comptable. Pour ce faire, l'arrêté prévoit que la communication des données se fera à travers un outil électronique sous format EXCEL mis au point initialement par Bruxelles-Environnement (ci-après BE) et communiqué aux acteurs de l'eau.

Enfin, l'arrêté prévoit que BRUGEL consolide les reportings certifiés et transmette ces informations pour le 30 septembre de l'année suivant la clôture de l'exercice au Ministre en charge de la Politique de l'Eau qui en informe le Gouvernement.

Dans un souci de cohérence, BRUGEL respectera la méthodologie préconisée dans l'arrêté et suivie les années précédentes.

2 Introduction

Les activités et les acteurs concernés par l'ACV sont :

1. **L'activité de la production** d'eau potable à destination de Bruxelles qui est à la charge de VIVAQUA. Elle se compose du captage, du transport, du stockage et de la répartition de l'eau. La majorité de son activité est située en Wallonie ;
2. **L'activité de la distribution** d'eau potable qui est à la charge de VIVAQUA. À ce titre, VIVAQUA est responsable de la facturation pour l'ensemble des services de l'eau ;
3. Les activités de production et de distribution d'eau potable qui mises ensemble forment **le service d'approvisionnement** ;
4. **L'activité de collecte** des eaux usées à Bruxelles qui est principalement à la charge de VIVAQUA. La collecte concerne la gestion du réseau d'égouttage, des collecteurs et des infrastructures pour le stockage tampon et la régulation des flux. En tant que propriétaire et gestionnaire de bassins d'orage et de collecteurs, la SBGE intervient également dans l'activité en tant qu'acteur à travers sa mission d'assainissement régional;
5. **L'activité d'épuration** des eaux usées bruxelloises qui est à la charge de la SBGE via la gestion des stations d'épuration. L'exploitation de la station d'épuration est confiée à AQUIRIS pour la STEP Nord. À noter qu'une partie des eaux usées flamandes sont traitées à Bruxelles ;
6. Les activités de collecte et d'épuration des eaux usées qui mises ensemble forment **le service d'assainissement** ;

Dans ses dispositions générales, l'arrêté prévoit que chaque année, dans ce cas 2019 pour l'exercice 2018 :

- Les acteurs de l'eau (VIVAQUA, SBGE et AQUIRIS) déposent à BE pour le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, les reportings prévus dans l'arrêté susmentionné,
- Ces reportings devront être certifiés par un réviseur d'entreprise agréé. À cet effet, le réviseur d'entreprise désigné par chacun des acteurs de l'eau établira un rapport d'assurance indépendant conformément au modèle présenté en annexe R du présent arrêté.

Les reportings et rapports d'assurance pour les acteurs de l'eau ont été communiqués au plus tard courant du mois de juillet.

- BRUGEL consolide les reportings certifiés et transmet ces informations pour le 30 septembre de l'année suivant la clôture de l'exercice au ministre en charge de la Politique de l'Eau qui en informe le Gouvernement.

3 Analyse et développement

3.1 Reporting consolidé

Les reportings consolidés détaillés sont disponibles en annexe dans le fichier Excel¹.

¹ Cette annexe n'a pas pour vocation à être publiée

3.2 Reportings récapitulatifs

Ci-dessous les reportings récapitulatifs du coût des activités et des services tels que requis dans l'arrêté :

3.2.1 La Consommation

	2015	2016	2017	2018
Domestique	38.377.483 m ³	38.098.768 m ³	37.497.543 m ³	37.888.096 m ³
Industriel (incl. mixte)	21.657.531 m ³	21.277.655 m ³	22.015.875 m ³	21.429.204 m ³
Total	60.035.014 m³	59.376.423 m³	59.513.418 m³	59.317.300 m³

La consommation totale en 2018 était de 59,3 Mm³, soit une diminution de 0,3% par rapport à 2017. La consommation des ménages qui représente 64% de la consommation totale a augmenté de 1% en 2018 alors que la consommation des entreprises (36%) a diminué de 3%. Sur base de ce simple constat, il serait logique que l'analyse du coût-vérité ci-après suive les tendances suivantes :

- Une augmentation des revenus en provenance des ménages (à consommation moyenne inchangée)
- Une diminution des revenus en provenance des entreprises

3.2.2 Les coûts

3.2.2.1 Production

	Captage	Transport & Stockage	Répartition	Total Production
Coûts d'investissement (directs)	€ 2.101.259	€ 294.638	€ 335.389	€ 2.731.287
Coûts d'exploitation et des infrastructures (directs)	€ 15.997.603	€ 557.993	€ 809.348	€ 17.364.944
Coûts environnementaux (directs)	€ 10.491.538	€ 0	€ 0	€ 10.491.538
Divers	€ 983.343	€ 3.580	€ 10.489	€ 997.413
Coût-vérité direct du cycle de l'eau	€ 29.573.744	€ 856.212	€ 1.155.226	€ 31.585.182
Coûts indirects	€ 20.842.261	€ 763.707	€ 1.356.347	€ 22.962.315
Coût-vérité total du cycle de l'eau	€ 50.416.005	€ 1.619.919	€ 2.511.573	€ 54.547.497
Coûts supportés par le consommateur, mais non inclus dans le CV de l'eau ²	€ 750.314	€ 24.108	€ 37.378	€ 811.801
Coût final de l'eau supporté par le consommateur	€ 51.166.319	€ 1.644.027	€ 2.548.951	€ 55.359.297
Coût-vérité de l'eau par m³ par activité	€ 0,86 €/m³	€ 0,03 €/m³	€ 0,04 €/m³	€ 0,93 €/m³
<i>Nb de m³ considérés</i>	<i>59.317.300 m³</i>	<i>59.317.300 m³</i>	<i>59.317.300 m³</i>	<i>59.317.300 m³</i>

Le coût final de production est principalement influencé par son activité de captage. Son coût global s'élève à 55,3 millions €, soit un coût unitaire de 0,93€ par m³ distribué, montrant une relative stabilité entre 2015 et 2018. Les principales composantes du coût sont, dans l'ordre d'importance, les coûts indirects, les coûts d'exploitations et les coûts environnementaux³. Le coût-vérité production a diminué par rapport à 2017 suite à une répartition plus importante des frais indirects de l'approvisionnement

² Charges qui n'ont pas un lien direct avec les coûts d'exploitation : les créances douteuses (dotations et/ou reprises), le fonds social et de solidarité internationale

³ Qui correspondent à la totalité de la redevance captage en Wallonie

vers l'assainissement. Il est aussi à noter que les frais indirects totaux (approvisionnement et assainissement) ont diminué en 2018 par rapport à 2017.

3.2.2.2 Distribution

	Distribution
Coûts d'investissement (directs)	€ 11.539.544
Coûts d'exploitation et des infrastructures (directs) ⁴	€ 15.551.909
Coûts environnementaux (directs)	€ 0
Divers	€ 934.893
Coût-vérité direct du cycle de l'eau	€ 28.026.346
Coûts indirects	€ 39.255.263
Coût-vérité total du cycle de l'eau	€ 67.281.609
Coûts supportés par le consommateur, mais non inclus dans le CV de l'eau	€ 789.420
Coût final de l'eau supporté par le consommateur	€ 68.071.028
Coût-vérité de l'eau par m ³ par activité	€ 1,15 €/m ³
Nb de m ³ considérés	59.317.300 m ³

A noter qu'aucun investissement et donc d'amortissement n'a été comptabilisé en 2018 pour la distribution.

Le coût final de distribution s'élève à 68,1 millions €, soit un coût unitaire de 1,15€ par m³ distribué. Les principales composantes du coût sont, dans l'ordre d'importance, les coûts indirects, les coûts d'exploitations et les coûts d'investissements. Le coût-vérité a diminué par rapport à 2017 suite à une répartition plus importante des frais indirects de l'approvisionnement vers l'assainissement.

3.2.2.3 Approvisionnement

Pour rappel, les activités de production et de distribution d'eau potable forment le service d'approvisionnement

	Total Approvisionnement
Coûts d'investissement (directs)	€ 14.270.830
Coûts d'exploitation et des infrastructures (directs)	€ 32.916.853
Coûts environnementaux (directs)	€ 10.491.538
Divers	€ 1.932.306
Coût-vérité direct du cycle de l'eau	€ 59.611.528
Coûts indirects	€ 62.217.577
Coût-vérité total du cycle de l'eau	€ 121.829.106
Coûts supportés par le consommateur, mais non inclus dans le CV de l'eau	€ 1.601.220
Coût final de l'eau supporté par le consommateur	€ 123.430.326
Coût-vérité de l'eau par m ³ par activité	€ 2,08 €/m ³
Nb de m ³ considérés	59.317.300 m ³

Le coût final d'approvisionnement est principalement influencé par ses activités de distribution et de captage. Son coût global s'élève à 123,4 millions €, soit un coût unitaire de 2,08€ par m³ distribué. Les

⁴ Dont un montant rétribué aux communes de 2,5 millions d'euros.

principales composantes du coût sont, dans l'ordre d'importance, les coûts indirects, les coûts d'exploitations, les coûts d'investissements ou amortissements et les coûts environnementaux. Le coût-vérité a diminué par rapport à 2017 suite à une répartition plus importante des frais indirects de l'approvisionnement vers l'assainissement et ce, malgré que les frais indirects totaux aient diminués.

3.2.2.4 Collecte

	Egouts et collecteurs	Stockage tampon et régulation des flux	Total Collecte
Coûts d'investissement (directs)	€ 19.693.088	€ 1.210.808	€ 20.903.896
Coûts d'exploitation et des infrastructures (directs)	€ 13.382.486 ⁵	€ 3.372.531	€ 16.755.017
Coûts environnementaux (directs)	€ 0	€ 0	€ 0
Divers	€ 180.965	€ 12.243	€ 193.209
Coût-vérité direct du cycle de l'eau	€ 33.256.539	€ 4.595.582	€ 37.852.122
Coûts indirects	€ 32.485.610	€ 791.608	€ 33.277.217
Coût-vérité total du cycle de l'eau	€ 65.742.149	€ 5.387.190	€ 71.129.339
Coûts supportés par le consommateur, mais non inclus dans le CV de l'eau	€ 729.474	€ 59.776	€ 789.250
Coût final de l'eau supporté par le consommateur	€ 66.471.623	€ 5.446.966	€ 71.918.589
Coût-vérité de l'eau par m ³ par activité	€ 1,12 €/m ³	€ 0,09 €/m ³	€ 1,21 €/m ³
Nb de m ³ considérés	59.317.300 m ³	59.317.300 m ³	59.317.300 m ³

A noter qu'aucun investissement et donc d'amortissement n'a été pris en charge pour l'année 2018 pour la collecte.

Le coût final de collecte est principalement influencé par son activité d'égouttage. Son coût global s'élève à 71,9 millions €, soit un coût unitaire de 1,21€ par m³ distribué. Les principales composantes du coût sont, dans l'ordre d'importance, les coûts indirects, les coûts d'investissement et les coûts d'exploitations. Le coût-vérité a augmenté par rapport à 2017 suite à une répartition plus importante des frais indirects de l'approvisionnement vers l'assainissement et ce, malgré que les frais indirects totaux aient diminués.

3.2.2.5 Epuration

	STEP Nord	STEP Sud	Total Epuration
Coûts d'investissement (directs)	€ 9.263.224	€ 7.090.153	€ 16.353.378
Coûts d'exploitation et des infrastructures (directs)	€ 15.971.738	€ 6.790.799	€ 22.762.537
Coûts environnementaux (directs)	€ 0	€ 0	€ 0
Divers	€ 0	€ 0	€ 0
Coût-vérité direct du cycle de l'eau	€ 25.234.962	€ 13.880.952	€ 39.115.914
Coûts indirects	€ 10.190.679	€ 2.499.528	€ 12.690.207
Coût-vérité total du cycle de l'eau	€ 35.425.641	€ 16.380.481	€ 51.806.122
Coûts supportés par le consommateur, mais non inclus dans le CV de l'eau	€ 393.083	€ 181.758	€ 431.207
Coût final de l'eau supporté par le consommateur	€ 35.818.724	€ 16.562.238	€ 52.237.329
Coût-vérité de l'eau par m ³ par activité			€ 0,88 €/m ³
Nb de m ³ considérés	102.800.000 m ³	22.500.000 m ³	59.583.427 m ³

⁵ Dont 9,5 millions rétribués aux communes.

Le coût final d'épuration est principalement influencé par la STEP Nord. Le coût-vérité épuration global s'élève à 45,3 millions €, soit un coût unitaire de 0,76€ par m³ distribué. Les principales composantes du coût sont, dans l'ordre d'importance, les coûts d'exploitation, les coûts d'investissement et les coûts indirects. Le coût-vérité a augmenté par rapport à 2017 suite à une augmentation importante des coûts d'investissement sur la STEP Sud.

3.2.2.6 Assainissement

Pour rappel, les activités de collecte et d'épuration des eaux usées forment le service d'assainissement

	Total Assainissement
Coûts d'investissement (directs)	€ 37.257.274
Coûts d'exploitation et des infrastructures (directs)	€ 39.517.554
Coûts environnementaux (directs)	€ 0
Divers	€ 193.209
Coût-vérité direct du cycle de l'eau	€ 76.968.036
Coûts indirects	€ 45.967.424
Coût-vérité total du cycle de l'eau	€ 122.935.460
Coûts supportés par le consommateur, mais non inclus dans le CV de l'eau	€ 1.220.458
Coût final de l'eau supporté par le consommateur	€ 124.155.918
Coût-vérité de l'eau par m ³ par activité	€ 2,08 €/m ³
<i>Nb de m³ considérés</i>	<i>59.583.427 m³</i>

Le coût final d'assainissement est principalement influencé par ses activités d'égouttage et par la STEP Nord. Son coût global s'élève à 124,2 millions €, soit un coût unitaire de 2,08 € par m³ distribué. Les principales composantes du coût sont les coûts indirects, les coûts d'exploitations et les amortissements et sont d'importance relative assez similaire. Le coût-vérité a augmenté par rapport à 2017 suite à une répartition plus importante des frais indirects de l'approvisionnement vers l'assainissement) et une augmentation importante des coûts d'investissement sur la STEP Sud.

3.2.2.7 Total EAU

	TOTAL
Coûts d'investissement (directs)	€ 51.528.104
Coûts d'exploitation et des infrastructures (directs)	€ 72.434.407
Coûts environnementaux (directs)	€ 10.491.538
Divers	€ 2.125.515
Coût-vérité direct du cycle de l'eau	€ 136.579.564
Coûts indirects	€ 108.185.002
Coût-vérité total du cycle de l'eau	€ 244.764.566
Coûts supportés par le consommateur, mais non inclus dans le CV de l'eau	€ 2.821.678
Coût final de l'eau supporté par le consommateur	€ 247.586.244
Coût-vérité de l'eau par m ³ par activité	€ 4,16 €/m ³
<i>Nb de m³ considérés</i>	<i>59.583.427 m³</i>

Le coût final des services liés à l'utilisation de l'eau est principalement influencé par le captage, la distribution, les activités d'épuration et par la STEP Nord. Son coût global s'élève à 247,6 millions €, soit un coût unitaire de 4,16€ par m³ distribué. Les principales composantes du coût sont, par ordre d'importance, les coûts indirects, les coûts d'exploitations et les charges d'investissements. A noter, une légère diminution par rapport à 2017 qui s'explique par une diminution des frais indirects et des coûts hors coût vérité, mais en partie contrebalancée par l'augmentation des amortissements sur la STEP Sud.

3.2.2.8 Conclusions

Le tableau ci-dessous reprend le coût total d'exploitation pour chaque activité et service.

Activité	Coût-Vérité		Acteur
Captage	€ 51.166.319	€ 0,86 €/m ³	VIVAQUA
Transport & Stockage	€ 1.644.027	€ 0,03 €/m ³	VIVAQUA
Répartition	€ 2.548.951	€ 0,04 €/m ³	VIVAQUA
Total Production	€ 55.359.297	€ 0,93 €/m ³	VIVAQUA
Distribution	€ 68.071.028	€ 1,15 €/m ³	VIVAQUA
Approvisionnement	€ 123.430.326	€ 2,08 €/m ³	VIVAQUA
Egouts et collecteurs	€ 66.471.623	€ 1,12 €/m ³	VIVAQUA+ SBGE
Stockage tampon	€ 5.446.966	€ 0,09 €/m ³	VIVAQUA+ SBGE
Total Collecte	€ 71.918.589	€ 1,21 €/m ³	VIVAQUA+ SBGE
STEP Nord	€ 35.818.724		SBGE
STEP Sud	€ 16.562.238		SBGE
Total Epuration	€ 52.237.329	€ 0,88 €/m ³	SBGE
Assainissement	€ 124.155.918	€ 2,08 €/m ³	VIVAQUA+ SBGE
TOTAL	€ 247.586.244	€ 4,16 €/m ³	

Le graphique suivant reprend l'évolution du coût-vérité par activité entre 2015 et 2018 :

Il apparaît sur cette illustration :

- que les coûts d'assainissement restent relativement stables sur la période 2015-2018 ;
- qu'après une grosse diminution des coûts de collecte en début de période, les coûts d'assainissement se sont globalement stabilisés.

Le coût total d'exploitation des services liés à l'utilisation de l'eau est de 247,6 millions €, soit un coût unitaire de 4,16€/m³, en diminution par rapport à 2017.

Du fait que les coûts d'approvisionnement sont restés stables alors que les coûts de la collecte ont diminué sur la période, le rapport de force entre l'approvisionnement et l'assainissement a été modifié. En effet, si la part des charges d'assainissement était auparavant plus importante dans le coût total, la répartition entre les deux services est maintenant de moitié-moitié.

3.2.3 Point de vue activité, la distribution est l'activité la plus coûteuse, suivie de près par la collecte. Viennent ensuite par ordre d'importance la production et l'épuration. Les revenus

En contrepartie des services rendus, les acteurs de l'eau perçoivent des contributions des usagers résidentiels et professionnels sous forme de redevances et de remboursement d'investissements (non périodique) et du secteur public sous forme de subsides. A noter que les tarifs sont restés inchangés depuis 2014.

En plus de ces revenus, VIVAQUA perçoit les contributions pour le fonds social et de solidarité internationale.

3.2.3.1 Redevance annuelle d'abonnement par logement

Elle trouve sa justification dans le fait d'être raccordé au réseau. Cette redevance est fixe et due indépendamment de la consommation d'eau potable. Elle n'est donc pas influencée par le niveau de consommation mais par le nombre de logements dans la Région. Le tableau suivant reprend les montants perçus au cours de la période :

Redevance abonnement	2015	2016	2017	2018
Domestique	€ 14.476.315	€ 14.663.834	€ 14.545.209	€ 14.832.014
Industriel (incl. mixte)	€ 645.938	€ 678.394	€ 790.698	€ 671.992
Total	€ 15.122.253	€ 15.342.228	€ 15.335.908	€ 15.504.006

Elle provient à 95% des ménages et varie très peu sur la période avec une augmentation annuelle de 1% poussée par l'augmentation plus importante du nombre de logement par rapport à une diminution du nombre de professionnels installés et raccordés au réseau en 2018.

3.2.3.2 Prix de l'eau

Il s'agit du prix d'achat de l'eau potable à la sortie du robinet par et pour les consommateurs finaux. Le prix couvre l'entièreté du service d'approvisionnement (captage, transport, distribution). A prix inchangé, les montants dépendent exclusivement du niveau de consommation. Le tableau suivant reprend les montants perçus au cours de la période :

Prix de l'eau	2015	2016	2017	2018
Domestique	€ 72.571.708	€ 72.657.780	€ 71.284.917	€ 71.776.026
Industriel (incl. mixte)	€ 45.083.799	€ 44.656.271	€ 46.749.111	€ 47.746.192
Total	€ 117.655.507	€ 117.314.051	€ 118.034.028	€ 119.522.217

Les recettes proviennent à 60% des ménages et varient assez peu sur la période avec une augmentation de 2% des montants industriels et de 1% des montants provenant des ménages par rapport à 2017. Si on observe une augmentation de la consommation des ménages qui peut expliquer l'augmentation des revenus domestiques, il est difficile d'expliquer l'augmentation des revenus industriels alors que la consommation a diminué⁶ et que les tarifs sont linéaires.

3.2.3.3 Redevance assainissement communal

Pour simplifier, il s'agit de la rétribution pour la collecte des eaux résiduaires urbaines. A noter que la redevance est calculée sur base du nombre de m³ consommés et non sur le nombre de m³ effectivement collectés. Le tableau suivant reprend les montants perçus au cours de la période :

Redevance assainissement communal	2015	2016	2017	2018
Domestique	€ 36.199.124	€ 36.209.635	€ 35.542.399	€ 35.787.672
Industriel (incl. mixte)	€ 21.695.732	€ 21.469.068	€ 22.629.656	€ 23.125.504
Total	€ 57.894.856	€ 57.678.703	€ 58.172.055	€ 58.913.177

Le mode de calcul étant le même que pour le prix de l'eau, les conclusions sont semblables.

3.2.3.4 Redevance assainissement régional

Pour simplifier, il s'agit de la rétribution pour l'épuration des eaux résiduaires urbaines. A noter que la redevance est calculée sur base du nombre de m³ consommés et non sur le nombre de m³ effectivement épurés. Le tableau suivant reprend les montants perçus au cours de la période :

Redevance assainissement régional	2015	2016	2017	2018
Domestique	€ 19.987.805	€ 19.744.409	€ 19.413.960	€ 19.510.607
Industriel (incl. mixte)	€ 12.132.102	€ 11.908.276	€ 12.526.230	€ 12.676.631
Total	€ 32.119.907	€ 31.652.685	€ 31.940.190	€ 32.187.238

Le mode de calcul étant le même que pour les autres composantes de l'eau, les conclusions devraient être les mêmes. Cependant, si les tendances sont les mêmes, les proportions elles sont différentes.

Notons tout de même que la SBGE bénéficie de quelques recettes supplémentaires en provenance des auto-producteurs⁷. Cependant, les montants ne sont pas suffisants que pour influencer significativement les revenus totaux de l'activité.

⁶⁶ Il convient toutefois de distinguer les montants perçus (non liés à la consommation de l'année) et les montants facturés dans l'année. Ce qui peut en partie justifier cette augmentation

⁷ De l'ordre de 230 k€ en 2018

3.2.3.5 Tarifs non périodiques

Il s'agit des prestations techniques ou administratives par les acteurs de l'eau pour le compte de tiers (raccordement,...). Ils concernent les ménages pour la distribution et la collecte et les industries pour l'épuration. Le tableau suivant reprend les montants perçus des usagers au cours de la période pour chaque activité :

Tarif non périodique	2015	2016	2017	2018
Distribution (VIVAQUA)	€ 4.261.977	€ 4.739.607	€ 5.008.703	€ 1.011.260
Assainissement communal (VIVAQUA)	€ 721.920	€ 833.667	€ 986.767	€ 1.075.533
Assainissement régional (SBGE)	€ 580.189	€ 186.610	€ 1.323	€ 121.445
Total	€ 5.564.086	€ 5.759.884	€ 5.996.794	€ 2.208.237

Si les montants sont relativement faibles par rapport aux tarifs périodiques, on constate une chute en 2018 pour la distribution, une augmentation constante en assainissement chez VIVAQUA et des montants relativement faibles chez la SBGE avec des montants qui tendent à disparaître du côté de l'assainissement régional.

3.2.3.6 Subsidés

L'ordonnance prévoit que les acteurs de l'eau peuvent percevoir des revenus des autorités publiques afin de financer une partie de leurs activités. Le tableau suivant reprend les montants perçus au cours de la période pour chaque activité :

Tarif non périodique	2015	2016	2017	2018
Distribution (VIVAQUA)	€ 0	€ 0	€ 229.454	€ 229.454
Assainissement communal (VIVAQUA)	€ 530.203	€ 3.116.086	€ 456.047	€ 457.195
Assainissement régional (SBGE)	€ 34.030.000	€ 42.866.000	€ 33.000.000	€ 33.660.000
Total	€ 34.560.203	€ 45.982.086	€ 33.685.501	€ 34.346.650

On observe que VIVAQUA a peu ou pas été aidée par les Régions ou les communes pour assurer la production, la distribution ou encore la collecte des eaux usées à Bruxelles. A l'inverse, la SBGE bénéficie de montants importants puisque plus de la moitié de ses ressources bruxelloises proviennent directement de la Région.

3.2.3.7 Fonds social et de solidarité internationale

L'ordonnance prévoit l'obligation de prélever un certain montant afin d'alimenter un fonds social et un fonds de solidarité internationale afin de venir en aide au plus défavorisés. Les montants sont fixés et varient exclusivement en fonction des volumes distribués. Le tableau suivant reprend les montants perçus au cours de la période :

Fonds	2015	2016	2017	2018
Social	€ 1.801.050	€ 1.781.293	€ 1.785.403	€ 1.779.519
Solidarité internationale	€ 300.175	€ 296.882	€ 297.567	€ 296.587
Total	€ 2.101.225	€ 2.078.175	€ 2.082.970	€ 2.076.106

Ces montants ne sont pas considérés comme faisant partie du coût de vérité et n'ont pas d'impact sur la gestion et l'exploitation des infrastructures. On retrouvera exactement les mêmes montants en charge et en produit puisque ces montants sont intégralement reversés. Cependant, ces montants étant directement liés aux volumes consommés, on peut s'interroger sur leur évolution en 2018.

3.2.3.8 Revenu Total

Globalement, les acteurs de l'eau ont perçu sur la période pour leurs activités ces montants:

Revenu Total	2015	2016	2017	2018	
Redevance abonnement	€ 15.122.253	€ 15.342.228	€ 15.335.908	€ 15.504.006	6%
Prix de l'eau	€ 117.655.507	€ 117.314.051	€ 118.034.028	€ 119.522.217	45%
Redevance assainissement communal	€ 57.894.856	€ 57.678.703	€ 58.172.055	€ 58.913.177	22%
Redevance assainissement régional	€ 32.119.907	€ 31.652.685	€ 31.940.190	€ 32.187.238	12%
Tarif non périodique	€ 5.564.087	€ 5.759.884	€ 5.996.794	€ 2.208.238	1%
Subsides	€ 34.560.203	€ 45.982.086	€ 33.685.501	€ 34.346.650	13%
Fonds	€ 2.101.225	€ 2.078.175	€ 2.082.970	€ 2.076.106	1%
Total	€ 265.018.039	€ 275.807.812	€ 265.247.446	€ 264.757.631	
Revenu unitaire	4,41€/m³	4,65€/m³	4,46€/m³	4,46€/m³	

Le revenu total perçu est de 264,8 M€ pour l'année 2018, soit un coût unitaire de 4,46 €/m³. Il est en très légère diminution par rapport à 2017.

On peut voir que seules les composantes périodiques et les subsides ont un impact significatif, expliquant à eux seuls 98% des revenus dont 13% via les subsides.

3.2.3.9 Conclusions

Le tableau ci-dessous est un récapitulatif des revenus perçus par les acteurs de l'eau pour les activités dont ils sont gestionnaires, hors fonds social et solidarité internationale :

REVENU	Approvisionnement	Assainissement communal	Assainissement Régional	Assainissement	Total EAU
Domestique	€ 80.203.293	€ 44.279.212	€ 19.510.607	€ 63.789.819	€ 143.993.112
Industriel	€ 48.082.188	€ 23.461.500	€ 12.798.077	€ 36.259.577	€ 84.341.765
Subside	€ 229.454	€ 457.195	€ 33.660.000	€ 34.117.195	€ 34.346.650
Total	€ 128.514.934	€ 68.197.908	€ 65.968.684	€ 134.166.591	€ 262.681.526
Revenu unitaire	2,17 €/m³	1,15 €/m³	1,11 €/m³	2,26 €/m³	4,43 €/m³

Le service d'approvisionnement est financé à hauteur de 128,5 millions €, soit un revenu moyen de 2,17 €/m³. Ce montant est en légère diminution par rapport à 2017 (-1,8%). On notera également que ce service ne bénéficie pas ou très peu de contributions des pouvoirs locaux.

Le service d'assainissement est financé à hauteur de 134,4 millions €, soit un revenu moyen de 2,26 €/m³, répartis plus ou moins équitablement entre l'assainissement communal (51%) et l'assainissement

régional (49%). Ce montant est en augmentation par rapport à 2017 (+1,5%). On notera également que si l'assainissement communal bénéficie de très peu de contributions des pouvoirs locaux, il n'en est pas de même pour l'assainissement régional qui assure plus de 50% de ses revenus bruxellois à travers les subsides régionaux.

3.2.4 Les taux de récupération

Maintenant que les coûts et revenus ont été consolidés, Il est possible de calculer le taux de couverture du coût-vérité en divisant les revenus par les coûts. Ces coûts ne tiennent pas compte des investissements effectivement consentis, il s'agit de la couverture des coûts d'exploitation (en ce compris les amortissements). Le tableau suivant reprend les taux de récupération des coûts des services par rapport à l'ensemble des recettes perçues en 2018 :

Taux de récupération	Approvisionnement	Assainissement	TOTAL
Domestique	102%	80%	91%
Industriel (incl. mixte)	108%	81%	94%
Subside	0%	27%	14%
Domestique	104%	108%	106%

En se basant sur les investissements effectivement consentis au cours de l'année 2018, les taux se détériorent comme on peut le voir dans le tableau suivant (estimation VIVAQUA) :

Taux de récupération	Approvisionnement	Assainissement	TOTAL
Avant subsides	98%	56%	74%
Après subsides	98%	76%	85%

3.2.4.1 Approvisionnement

En 2018, les coûts d'exploitation du service d'approvisionnement sont couverts à 104% exclusivement par les tarifs. Le secteur domestique couvre moins bien les coûts que l'industrie. Les termes des taux de récupération se sont améliorés par rapport à 2017 et ce, malgré une diminution des revenus. Cette évolution s'explique par une diminution beaucoup plus forte des coûts. La prise en compte des besoins réels en investissement n'a pas une incidence majeure sur les taux de récupération.

3.2.4.2 Assainissement

Les coûts d'exploitation du service d'assainissement sont couverts à 108% par les revenus en provenance des secteurs privés d'une part (à hauteur de 81%), et de l'aide publique d'autre part (à hauteur de 27%). Le domestique couvre un peu moins les coûts que l'industrie et les contributions directes du public (subsides) sont importantes. Les subsides permettent donc de générer des bénéfices sur la partie exploitation du service. Cependant, le manque d'investissement sur le réseau de collecte n'est pas pris en compte dans cette analyse.

3.2.4.3 *Bien que toujours en positif, les termes se sont détériorés pour l'assainissement par rapport à 2017 pour l'ensemble des secteurs (y compris la part des subsides) et ce, malgré une augmentation de ses revenus. Cette évolution s'explique par une augmentation beaucoup plus forte des coûts. Coût-vérité*

Globalement les coûts sont couverts à 106%, ce qui signifie que les recettes sont plus importantes que les coûts. En 2018, le domestique (91%) contribue relativement moins que l'industrie (94%) alors que la Région intervient pour un total de 14% dans les coûts des services liés à l'utilisation de l'eau. Les termes se sont améliorés par rapport aux dernières années.

3.2.4.4 *Conclusions*

Une interprétation simpliste de ces chiffres est que globalement, les acteurs de l'eau perçoivent suffisamment de recettes que pour assurer 100% du financement de l'activité et que dès lors, les tarifs actuels sont suffisamment élevés que pour assurer les missions confiées aux acteurs de l'eau.

Cependant, ce constat doit être fortement nuancé. Si les besoins annuels en investissement afin d'assurer le maintien de l'activité correspondent approximativement aux amortissements pour l'approvisionnement, il en est pas de même pour l'assainissement, et plus particulièrement pour la collecte. En tenant compte du besoin réel en financement, les taux repassent sous la barre des 100%. Il y a donc fort à parier que dans un avenir proche et afin d'assurer la pérennité du service, le tarif pour couvrir l'assainissement devra augmenter..

3.3 La facture

La consommation annuelle moyenne d'eau du robinet des bruxellois est comprise entre 35 et 40 m³ par habitant pour un logement généralement occupé par un ménage composé de 2 personnes. Cette consommation tend à diminuer et donc, à prix inchangés, la facture également.

En 2018, la facture moyenne des ménages était comprise entre 200 et 300€ pour leur consommation annuelle, soit un prix unitaire compris entre 3,1 et 3,6 €/m³. A noter que ce prix unitaire augmentera de façon exponentielle avec la consommation.

Le graphique suivant montre l'évolution de la facture pour une consommation moyenne depuis 2004 :

On peut voir que si la facture a fortement augmenté entre 2009 et 2012, elle s'est stabilisée depuis et aurait même tendance à diminuer.

Qu'en est-il des autres Régions ? Le tableau ci-dessous est un récapitulatif de la facture payée pour différentes compositions de ménages en fonction des consommations moyennes observées et de la Région dans laquelle on se trouve. A noter que les prix peuvent varier d'une commune à l'autre en Wallonie et en Flandre. Dans ce cas, on prend les tarifs appliqués les plus courants (dans plus de 80% des cas), hors TVA :

Ménage	Conso	Moy.	BRUXELLES		WALLONIE		FLANDRE	
			Facture	Prix	Facture	Prix	Facture	Prix
1 pers	48 m ³	48 m ³	€ 209,3	4,3612 €/m ³	€ 268,8	5,6008 €/m ³	€ 270,0	5,6250 €/m ³
2 pers	75 m ³	37,5 m ³	€ 279,2	3,7223 €/m ³	€ 412,3	5,4967 €/m ³	€ 353,0	4,7067 €/m ³
3 pers	104 m ³	34,7 m ³	€ 359,9	3,4605 €/m ³	€ 566,3	5,4451 €/m ³	€ 444,0	4,2692 €/m ³
4 pers	127 m ³	31,8 m ³	€ 408,0	3,2123 €/m ³	€ 688,5	5,4211 €/m ³	€ 511,0	4,0236 €/m ³
5 pers	154 m ³	30,1 m ³	€ 477,8	3,1026 €/m ³	€ 831,9	5,4018 €/m ³	€ 593,0	3,8506 €/m ³

Un ménage consommant de manière raisonnable payera une facture comprise entre 250 et 300€ pour sa consommation d'eau en 2018. Cette facture est stable depuis 2015.

Pour une consommation normale, Bruxelles est de loin la Région la moins chère de Belgique. La facture au m³ diminue avec l'augmentation de la composition des ménages car la cohabitation permet de diminuer la consommation moyenne au sein du logement. Par contre, au plus la consommation moyenne augmente, au plus les écarts diminuent avec les autres Régions.

3.4 Les KPI's

3.4.1 Techniques

Le tableau suivant reprend l'ensemble des indicateurs définis dans l'arrêté qui ont été calculés pour 2017 et 2018. La dernière colonne montre l'évolution de l'indicateur entre ces deux années.

#	Indicateur	Unité	2018	2017	Valeur Seuil	Valeur objectif	Variation		
							2018 / 2017	2018 / Seuil	2018 / objectif
La continuité et la suffisance de l'eau distribuée									
1.1	Nombre annuel d'interruption non programmées de service	Unité	919	936			12%	n.a.	n.a.
1.2	Disponibilité de la ressource	Année	15	15			0%	n.a.	n.a.
1.3	Continuité du service du réseau d'adduction - Marge entre la consommation moyenne et le niveau de pointe historique	%	82,1	83,0			2%	n.a.	n.a.
1.3b	Continuité du service du réseau d'adduction - Capacité de fourniture maximale en RBC par rapport au niveau de pointe historique	%	93,6	90,5			1%	n.a.	n.a.
La qualité de l'eau distribuée									
2.1	Taux de conformité de l'eau potable de distribution aux analyses impératives	%	99,5	99,8			0%	n.a.	n.a.
2.2	Taux de conformité de l'eau potable de distribution aux analyses indicatives	%	99,7	99,8			0%	n.a.	n.a.
2.3	Nombre de plaintes portant sur la qualité de l'eau potable	Unité	3,0	2,0			-33%	n.a.	n.a.
2.4	Taux de plaintes portant sur la qualité de l'eau potable	%	2,4	1,5			-27%	n.a.	n.a.
La qualité du réseau d'adduction et de distribution d'eau potable									
3.1	Consommation électrique dans l'approvisionnement et la distribution d'eau potable en RBC	kWh/m ³	0,6	0,6			7%	n.a.	n.a.
3.2	Indice linéaire des volumes non enregistrés	m ³ /km	4.028	3.714			2%	n.a.	n.a.
3.3	Rendement du réseau de distribution	%	89,7	87,0			-1%	n.a.	n.a.
3.4	Taux annuel de renouvellement des conduites de distribution	%	1,3	1,1			32%	n.a.	n.a.
3.5	Taux annuel de renouvellement des branchements	%	1,4	1,8			32%	n.a.	n.a.
3.6	Taux annuel d'extension du réseau actuel	%	0,1	0,2			-10%	n.a.	n.a.

3.7	Taux du réseau d'adduction en mauvais état	%	-	n.d.			n.a.	n.a.	n.a.
3.8	Taux de réparation du réseau en mauvais état	%	n.d.	n.d.			n.a.	n.a.	n.a.
La qualité du réseau de collecte des eaux résiduaires urbaines et limitation des surverses									
4.1	Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	1,1	0,7			9%	n.a.	n.a.
4.2	Taux d'extension du réseau des collectes des eaux usées	%	0,1	0,1			-28%	n.a.	n.a.
4.3	Indicateur de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	#	4,0	3,0			-73%	n.a.	n.a.
4.4	Indicateur de quantité d'eau usée collectée	m³/km	66.225	64.695			2%	n.a.	n.a.
La qualité de l'épuration des eaux usées									
5.1 a	Consommation énergétique dans le traitement des eaux usées SUD	kWh/m³	0,6	0,6			25%	n.a.	n.a.
5.1 b	Consommation énergétique dans le traitement des eaux usées NORD	kWh/m³	0,8	0,7			9%	n.a.	n.a.
5.1	Consommation énergétique dans le traitement des eaux usées	kWh/m³	0,7	0,7			11%	n.a.	n.a.
5.2 a	Consommation énergétique achetée dans le traitement des eaux usées SUD	kWh/m³	0,6	0,6			20%	n.a.	n.a.
5.2 b	Consommation énergétique achetée dans le traitement des eaux usées NORD	kWh/m³	0,7	0,6			7%	n.a.	n.a.
5.2	Consommation énergétique achetée dans le traitement des eaux usées	kWh/m³	0,6	0,6			9%	n.a.	n.a.
5.3 a	Intensité d'autocontrôle de la qualité de l'eau rejetée avant traitement SUD	%	99,5	98,6	94	100	104%	4,9%	-1,4%
5.3 b	Intensité d'autocontrôle de la qualité de l'eau rejetée avant traitement NORD	%	100,0	100,0			0%	n.a.	n.a.
5.3	Intensité d'autocontrôle de la qualité de l'eau rejetée avant traitement	%	99,7	99,3	94	100	52%	5,7%	-0,7%
5.4 a	Intensité d'autocontrôle de la qualité de l'eau rejetée après traitement SUD	%	100,3	99,7	94	100	101%	6,7%	0,3%
5.4 b	Intensité d'autocontrôle de la qualité de l'eau rejetée après traitement NORD	%	100,0	100,0			0%	n.a.	n.a.
5.4	Intensité d'autocontrôle de la qualité de l'eau rejetée après traitement	%	100,1	99,9	94	100	50%	6,5%	0,1%
5.5 a	Taux d'abattement de la charge polluante SUD	%	92,0	92,0	75		5%	22,7%	n.a.

5.5 b	Taux d'abattement de la charge polluante NORD	%	88,5	90,4			0%	n.a.	n.a.
5.5	Taux d'abattement de la charge polluante	%	89,2	90,7	75		1%	20,9 %	n.a.
5.6 a	Tonnes de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières valorisantes SUD	Unité	7.205	7.682			-6%	n.a.	n.a.
5.6 b	Tonnes de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières valorisantes NORD	Unité	3.404	1.792			-3%	n.a.	n.a.
5.6	Tonnes de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières valorisantes	Unité	10.609	9.474			-6%	n.a.	n.a.
5.7 a	Tonnes de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières non valorisantes SUD	Unité	-	-			n.a.	n.a.	n.a.
5.7 b	Tonnes de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières non valorisantes NORD	Unité	5.846	5.017,0			-36%	n.a.	n.a.
5.7	Tonnes de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières non valorisantes	Unité	5.846	5.017,0			-36%	n.a.	n.a.
La qualité de la connaissance des infrastructures									
6.1	Densité des logements du réseau de distribution	Logements/km	270,8	269,4			0%	n.a.	n.a.
6.2	Densité des branchements du réseau de distribution	Branchements/km	87,6	87,8			0%	n.a.	n.a.
6.3	Taux de conformité de l'âge des compteurs par rapport à la législation	%	98,3	98,0			4%	n.a.	n.a.
6.4	Taux de renouvellement des compteurs	%	4,3	4,4			-28%	n.a.	n.a.
6.5 a)	Pyramide d'âge des compteurs : 0-4	Unité	109.863	115.772			13%	n.a.	n.a.
6.5 b)	Pyramide d'âge des compteurs : 4-8	Unité	117.428	111.338			13%	n.a.	n.a.
6.5 c)	Pyramide d'âge des compteurs : 8-12	Unité	76.591	68.643			3%	n.a.	n.a.
6.5 d)	Pyramide d'âge des compteurs : 12-16	Unité	52.648	51.816			-5%	n.a.	n.a.
6.6 a)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : réseau d'adduction	%	n.d.	n.d.			n.a.	n.a.	n.a.
6.6 b)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : réseau de répartition	%	n.d.	n.d.			n.a.	n.a.	n.a.

6.6 c)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : réseau de distribution	Fuite / 100Km	38,9	39,8			12%	n.a.	n.a.
6.7	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	%	44,1	42,3			10%	n.a.	n.a.
L'adéquation entre le prix de l'eau et son coût de revient									
7.1	Consommation d'eau potable par habitant en Région Bruxelles-Capitale	m ³ /habitants	31,8	31,7	35	30	-2%	-10,1%	4,9%
7.2	Vente d'eau par kilomètre de réseau de distribution	m ³ /km	26.166	25.267			-1%	n.a.	n.a.
7.3	Taux de connexion au réseau de collecte des eaux usées	%	99,7	99,8	100	100	0%	-0,2%	-0,2%
7.4	Longueur du réseau de collecte non raccordée aux stations d'épuration	km	3,8	4,8			0%	n.a.	n.a.
7.5	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année de l'exercice considéré	%	11,9	11,8			-15%	n.a.	n.a.
7.6	Taux de plans de paiements accordés annuellement par abonnés	%	7,9	7,8			-4%	n.a.	n.a.
7.7	Coût-vérité standardisé Approvisionnement	€/m ³	2,0	2,3			-4%	n.a.	n.a.
7.8	Coût-vérité standardisé Assainissement	€/m ³	2,0	1,9			-30%	n.a.	n.a.
7.9	Taux de récupération des coûts d'approvisionnement en eau potable, avant subside	%	103,9	95,1	95	100	5%	0,1%	-4,9%
7.10	Taux de récupération des coûts d'approvisionnement en eau potable, après subside	%	104,1	95,3	100	100	5%	-4,7%	-4,7%
7.11	Taux de récupération des coûts des services publics de collecte des eaux usées, avant subside	%	93,4	94,6	95	100	65%	-0,2%	-5,2%
7.12	Taux de récupération des coûts des services publics de collecte des eaux usées, après subside	%	94,0	95,3	100	100	59%	-4,6%	-4,6%
7.13	Taux de récupération des coûts des services publics d'épuration des eaux usées, avant subside	%	61,2	69,9	95	100	11%	-26,9%	-30,5%
7.14	Taux de récupération des coûts des services publics d'épuration des eaux usées, après subside	%	125,7	142,8	100	100	-4%	41,9%	41,9%
7.15	Taux de récupération des coûts d'assainissement, avant subside	%	79,9	84,9	95	100	44%	-10,8%	-15,2%

7.16	Taux de récupération des coûts des services publics d'assainissement, après subside	%	107,3	113,9	100	100	31%	13,8 %	13,8%
7.17	Taux de récupération des coûts de l'ensemble des services de l'eau, avant subside	%	91,9	90,5	100	100	23%	- 9,6%	-9,6%
7.18	Taux de récupération des coûts de l'ensemble des services de l'eau, après subside	%	105,7	103,8	100	100	17%	3,7%	3,7%
7.19	Taux de récupération des coûts des services publics de production, avant subside	%	109,5	101,3	95	100	2%	6,4%	1,1%
7.20	Taux de récupération des coûts des services publics de production, après subside	%	109,5	101,3	100	100	2%	1,1%	1,1%
7.21	Taux de récupération des coûts des services publics de distribution, avant subside	%	99,4	90,4	95	100	8%	- 4,7%	-9,5%
7.22	Taux de récupération des coûts des services publics de distribution, après subside	%	99,8	90,7	100	100	8%	- 9,2%	-9,2%

Concernant les indicateurs techniques, BRUGEL a pris connaissance des valeurs reportées pour 2018 et pour les années précédentes. Il n'est cependant pas possible de rendre une analyse pertinente sur la performance du secteur de l'eau sur base des seuls indicateurs techniques ci-dessus. Cette conclusion est notamment supportée par une étude réalisée en 2017 par BRUGEL sur la faisabilité d'un benchmark des indicateurs coûts-vérités par rapport à d'autres villes belges et européennes.

Dès lors, il a été décidé de définir un nouveau set d'indicateurs, qui pourra intégrer certains indicateurs techniques coût-vérité, en vue d'évaluer la performance du secteur de l'eau, au besoin par un benchmark. Ce nouveau set d'indicateurs a été défini dans le cadre de l'étude sur le fonctionnement du secteur qui fait office de première partie de l'audit du secteur, mené par BRUGEL.

3.4.2 Financiers, technico-financiers et sociaux

Une série de nouveaux indicateurs avait été demandée aux acteurs de l'eau en 2017 afin d'entamer une analyse (technico-) financière et social en vue de l'élaboration des nouvelles méthodologies pour fixer les tarifs de l'eau. Cette demande n'a pas été répétée en 2018 mais a fera l'objet d'un monitoring qui sera développé dans le cadre des méthodologies tarifaires.

3.5 Les Annexes

3.5.1 Rapports d'assurance

3.5.1.1 VIVAQUA



4. CONCLUSION

Mission et responsabilités

Nous avons été chargés par la SCRL VIVAQUA (la "Société") de l'exécution d'une mission d'assurance raisonnable sur les informations reprises dans chacun des reportings et annexes suivantes : Production, Distribution, Collecte, Épuration, Indirects, Interact, Revenus, Taux de récupération, Plan quinquennal d'investissement et de financement, Indicateurs de performance, "les Reportings" ci-après, devant être transmis à BRUGEL en vue de lui permettre d'établir le coût-vérité de l'eau en Région de Bruxelles Capitale, conformément aux dispositions prévues dans l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 décembre 2015 établissant un outil de suivi et de rapportage en vue de l'évaluation du coût-vérité de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale ("l'Arrêté Plan comptable de l'Eau du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale"). La Direction de la Société est responsable des Reportings.

En tant que réviseur d'entreprises indépendant, notre responsabilité est de fournir une assurance raisonnable que les Reportings sont conformes aux critères repris dans les dispositions reprises dans l'Arrêté Plan comptable de l'Eau du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Étendue de nos travaux

Nos procédures ont été exécutées conformément à la Norme internationale sur les missions d'assurance 3000 Missions d'assurance autres que l'audit ou la revue limitée de données historiques émise par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance de la Fédération internationale des experts-comptables. Cette norme requiert que nos procédures soient planifiées et exécutées en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les Reportings sont conformes aux critères repris dans les dispositions reprises dans l'Arrêté Plan comptable de l'Eau du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Nos procédures incluent l'examen, par sondages, des éléments probants. Nous estimons que nos procédures constituent une base raisonnable pour notre conclusion.

Conclusion

À notre avis, et à l'exception de remarques mineures formulées dans le corps de notre rapport, les Reportings établis par la SCRL VIVAQUA pour l'année comptable 2018 relatifs à la Région de Bruxelles-Capitale sont conformes aux dispositions reprises dans l'Arrêté Plan comptable de l'Eau du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Bruxelles, le 28 juin 2019

RSM InterAudit SCRL
Représenté par

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'PW', is written over a light blue horizontal line.

Pierre Warzée
Associé

3.5.1.2 SBGE

S.B.G.E.

Rapport établi par le Réviseur

Etendue de nos travaux

Nos procédures ont été exécutées conformément à la norme internationale sur les missions d'assurance 3000, missions d'assurance autres que l'audit ou la revue limitée de données historiques émises par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance de la Fédération internationale des experts-comptables. Cette norme requiert que nos procédures soient planifiées et exécutées en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les reportings sont conformes aux critères repris dans les dispositions reprises dans l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale établissant un outil de suivi et de rapportage en vue de l'évaluation du coût-vérité de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale, modifiant l'Arrêté du 22 janvier 2009 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale établissant un plan comptable uniformisé du secteur de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale. Nos procédures incluent l'examen, par sondages, des éléments probants. Nous estimons que nos procédures constituent une base raisonnable pour notre conclusion.

Conclusion

Sur base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause que les données sélectionnées ont été établies dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures de reporting applicable au sein de la Société.

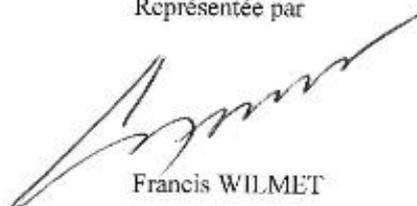
Le 3 juillet 2019

F.A. WILMET & CIE, S.P.R.L.

Réviseurs d'Entreprises

Commissaire

Représentée par



Francis WILMET

3.5.1.3 AQUIRIS



Rapport du commissaire à la direction d'Aquiris SA sur le reporting 'Epuration' pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, établi sur la base de l'Arrêté du 3 décembre 2015 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des informations financières reprises dans le reporting 'Epuration' ci-joint ainsi que dans les annexes 'Amortissement', 'ICO' et 'Quinquennal' d'Aquiris SA (la « Société ») pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, établis sur la base de l'Arrêté du 3 décembre 2015 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale établissant un outil de suivi et de reporting en vue de la détermination du coût-vérité de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale (« l'Arrêté de la Région de Bruxelles-Capitale ») et du résumé des principales hypothèses prises par la Société et décrit dans la note jointe au reporting 'Epuration' ("la Note 1") (l'ensemble étant ci-après dénommé "l'information financière")

À notre avis, cette information financière de la Société pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 a été établie, dans tous ses aspects significatifs, sur la base de l'Arrêté de la Région de Bruxelles-Capitale et des des hypothèses décrites dans la Note 1.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit de l'information financière » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit de l'information financière en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation - Principes comptables

Nous attirons l'attention sur la Note 1 jointe à l'information financière, qui décrit les principes comptables à partir desquels l'information financière a été établie. L'information financière a été préparée spécifiquement pour les besoins tels que décrits dans l'Arrêté de la Région de Bruxelles-Capitale. En conséquence, cette information financière peut ne pas être appropriée dans d'autres circonstances..

Cette observation ne modifie pas notre opinion.

3.5.2 Reportings détaillés consolidés

Disponible en version électronique.

4 Conclusions

Conformément à l'OCE et l'arrêté « coût-vérité », BRUGEL a établi un rapport reprenant la consolidation des comptes 2018.

Ce rapport sera transmis à la Ministre en charge de la politique de l'eau pour communication au Gouvernement et publié sur le site internet de BRUGEL.

* *
*